

TABLEAU DES SUIVIS

96^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 JUIN 2013

PROPOSITION	OBJET	STATUT	ÉTAT DU DOSSIER
1. <u>Statut de retraité</u>	L'Assemblée générale demande que la condition qu'un ingénieur à la retraite ne reçoive aucun revenu d'emploi soit modifiée de la façon suivante : « que l'ingénieur à la retraite n'ait aucun revenu d'emploi relié à l'exercice de la profession d'ingénieur tel que spécifié à l'article #2 de la loi sur les ingénieurs ou en exerçant la profession d'ingénieur tel que spécifié à l'article #3 de la présente loi »	À venir	Le Conseil d'administration (CDA) a prévu revoir au cours de l'année le statut de membre à la retraite aux fins des classes de cotisation. Par contre, ce statut a été revu aux fins de l'application du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i> et de l'ouverture à la dispense.
2. <u>Suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée générale</u>	L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de pouvoir voter sur toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui n'ont pas encore été portées directement à leur attention dans les plus brefs délais et informer les membres du résultat du vote ainsi que des raisons de leur rejet ou de leur non-application, et ce avant le 31 décembre 2013.	À venir	

TABLEAU DES SUIVIS

96^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 JUIN 2013

PROPOSITION	OBJET	STATUT	ÉTAT DU DOSSIER
<u>3. Diffusion des contrats de l'Ordre</u>	L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de rendre public la politique d'allocation de contrats de l'Ordre, et ce avant le 31 décembre 2013, de modifier cette politique de façon à ce que tous les contrats dont le montant dépasse 25 000\$ soient dûment publiés au fur et à mesure qu'ils sont octroyés et inscrits dans le rapport annuel à partir de 2014 et finalement qu'à partir de l'année fiscale 2014-2015, tous les ingénieurs, professionnels, sociétés ou organismes ayant un contrat avec l'OIQ auront signé une clause à l'effet que certains renseignements, dont le nom du contractant, la nature du contrat et le montant du contrat figureront dans le rapport annuel.	Complété <input checked="" type="checkbox"/>	Le contenu du rapport annuel doit être conforme au <i>Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel</i> . Cela dit, l'Ordre travaille afin d'accroître et d'établir une meilleure communication, tout en préservant le caractère confidentiel de certaines informations commerciales ou autres.
<u>4. Diffusion des états financiers et du budget prévisionnel</u>	L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de rendre toute la documentation qui sera remise aux participants disponible sur le site de l'OIQ quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, et ce incluant les états financiers et le budget	Complété <input checked="" type="checkbox"/>	Le cahier de travail, incluant le budget prévisionnel et les propositions des membres, est désormais disponible sur le site internet de l'Ordre avant l'AGA. Cette année, il fut disponible le 4 juin 2015.

TABLEAU DES SUIVIS

96^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 JUIN 2013

PROPOSITION	OBJET	STATUT	ÉTAT DU DOSSIER
	prévisionnel, et à l'exception des propositions des membres qui seront rendues disponibles au fur et à mesure qu'elles seront reçues.		
<u>5. Communications en regard de l'abolition des Sections régionales de l'OIQ et de la création des Comités régionaux</u>	L'Assemblée générale demande à l'Ordre de rendre disponible les avis juridiques qui justifieraient l'impossibilité d'une existence plus longue des Sections régionales de l'OIQ.	Complété <input checked="" type="checkbox"/>	Les avis juridiques de l'Ordre sont couverts par le secret professionnel auquel l'Ordre n'a pas renoncé. Un avis de la Commission d'accès à l'information a été rendu en ce sens. Le dossier des comités régionaux faisant l'objet d'une des recommandations du rapport de l'OPQ fera en sorte que cette activité sera étudiée dans les prochains mois.
<u>6. Vote électronique sur la question de la cotisation annuelle</u>	L'Assemblée générale demande que toute augmentation des frais de membre de l'OIQ proposé soit seulement votée par internet pour un vote représentatif de tous les membres.	Complété <input checked="" type="checkbox"/>	Le Code des professions a été amendé en décembre 2014 pour permettre le vote électronique pour la nomination du président et membres du CDA (63.1 CPQ). Toutefois, il ne prévoit pas le vote électronique sur la question de la cotisation annuelle.

TABLEAU DES SUIVIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2014

PROPOSITION	OBJET	STATUT	ÉTAT DU DOSSIER
<u>7. Proposition d'un membre de l'Ordre visant notamment à demander au Conseil d'administration d'annuler le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle</u>	L'Assemblée extraordinaire demande au Conseil d'administration (1) d'annuler le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle et le remplacer par celui qui était en vigueur auparavant (2) de s'assurer que l'OIQ renonce à recevoir un quelconque montant d'argent d'une compagnie d'assurances offrant aux ingénieurs une assurance responsabilité professionnelle ou d'un courtier spécialisé dans le domaine (3) d'informer les membres des démarches accomplies et ce, dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution.	Dossier à l'étude	<p>Ce dossier est fort complexe, le CDA à sa réunion du mois de janvier a dissout le Comité ad hoc ayant complété son mandat et confié la suite de ce dossier au Comité exécutif, lequel procède actuellement à une analyse et prévoit terminer ses travaux sur cet enjeu d'ici la fin 2015.</p> <p>Le règlement est donc maintenu dans sa forme actuelle pour l'instant.</p>

TABLEAU DES SUIVIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2014

<p><u>8. Proposition d'un membre de l'Ordre visant notamment à demander au Conseil d'administration de suspendre l'application du Règlement sur la formation continue</u></p>	<p>L'Assemblée extraordinaire demande au Conseil d'administration (1) de suspendre l'application du Règlement sur la formation continue tant que des solutions adéquates et abordables ne seront offertes sur le marché (2) de s'assurer que l'OIQ renonce à recevoir un quelconque montant d'argent d'une institution de formation offrant des cours aux ingénieurs (3) de s'assurer que tous les cours obligatoires que l'OIQ impose à ses membres ne fassent pas l'objet d'une facturation séparée, mais soient dispensés à même des revenus de cotisation (4) d'informer les membres des démarches accomplies et ce, dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution.</p>	<p>Complété</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Considérant les assouplissements qui ont été apportés au règlement en juin 2014, et après avoir étudié en profondeur son application et l'offre de services actuelle, le CDA a décidé de maintenir le règlement dans sa forme amendée tout en assurant une veille sur son implantation au cours de la prochaine année.</p> <p>Seront prises en considération, les suggestions des membres obtenues lors de la Tournée du président. Par ailleurs, le CDA, par la voix du Comité de gouvernance, examine d'autres possibilités, notamment celle d'actualiser le comité de formation continue qui aurait notamment pour mandat d'évaluer l'évolution du règlement ainsi que l'offre de formation dans le futur.</p>
---	---	---	--

TABLEAU DES SUIVIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2014

<p>9. <u>Proposition d'un membre de l'Ordre visant notamment à demander au Conseil d'administration d'effectuer les démarches nécessaires pour que certains ingénieurs puissent s'inscrire aux fins du régime général d'assurance médicaments auprès de la RAMQ</u></p>	<p>L'Assemblée extraordinaire demande au Conseil d'administration (1) d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour que les ingénieurs non couverts par une assurance médicaments de leur employeur ou de l'employeur de leur conjoint puissent profiter des primes et des conditions offertes par le régime public (2) d'informer les membres des démarches accomplies et ce, dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution.</p>	<p>Dossier à l'étude</p>	<p>À la suite des travaux réalisés, les membres du CDA ont pu constater que mettre fin brusquement au programme d'assurance, tel qu'offert actuellement pourrait entraîner des préjudices par la perte de droits acquis pour près de 9 500 membres.</p> <p>Le dossier est actuellement sous étude afin de respecter la date limite de négociation du 30 novembre 2015 et de minimiser les effets négatifs auprès de ces membres.</p>
<p>10. <u>Proposition d'un membre de l'Ordre visant notamment à demander au Conseil d'administration de mettre en place un processus de consultation des membres par voie de référendum avant l'adoption de tout nouveau règlement</u></p>	<p>L'Assemblée extraordinaire demande au Conseil d'administration (1) d'effectuer un référendum consultatif auprès des membres avant d'introduire tout nouveau règlement ou obligation (2) de publier les résultats de ce référendum au moins 30 jours avant de soumettre les requêtes pertinentes à l'Office des professions du Québec (3) d'informer les membres des démarches accomplies.</p>	<p style="color: red;">Complété</p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le CDA a jugé qu'il serait préférable de mettre en place un processus d'information et de consultation en amont avant l'adoption d'un règlement. Un processus a été développé dans le cadre de l'adoption du Règlement sur la pratique en société, qui comprend, entre autre, une tournée de consultation et la possibilité d'obtenir l'information sur le site de l'Ordre et de poser des questions de façon interactive. Dans le cas où l'expérience s'avèrerait concluante et répondrait aux besoins des membres, une politique pourrait être adoptée à cet effet par le CDA.</p> <p>L'expérience semble avoir donné des résultats positifs. Un rapport sera présenté au CDA afin de décider des actions à poser pour l'avenir.</p>

TABLEAU DES SUIVIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2014

<p><u>11. Proposition d'un membre de l'Ordre visant notamment à demander au Conseil d'administration de favoriser la tenue de votes nominatifs au Conseil d'administration et de rendre disponibles sur le site de l'Ordre les procès-verbaux du Conseil d'administration et du Comité exécutif</u></p>	<p>L'Assemblée extraordinaire demande au Conseil d'administration (1) de favoriser la tenue de vote nominatifs au Conseil d'administration (2) de rendre disponibles sur le site de l'Ordre les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration et du comité exécutif, incluant les proposeurs et les secondeurs ainsi que les dissidences inscrites, le cas échéant (3) d'informer les membres de toutes les démarches accomplies et ce, dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution.</p>	<p style="color: red;">Complété</p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Après avoir pris avis, le CDA a décidé de rendre accessibles les décisions affectant les intérêts des membres de manière non nominative afin de préserver l'indépendance des membres du CDA.</p>
<p><u>12. Proposition d'un membre de l'Ordre visant notamment à demander au Conseil d'administration d'abroger la cotisation supplémentaire due le 1er avril 2014</u></p>	<p>L'Assemblée extraordinaire demande au Conseil d'administration (1) d'abroger immédiatement la cotisation supplémentaire (2) d'initier immédiatement un exercice de redimensionnement des postes budgétaires non reliés à la protection du public (3) de présenter un budget prévisionnel équilibré pour l'années financière 2015-2016 lors de l'assemblée générale régulière du mois de juin 2014, basée sur une cotisation inchangée de 310\$</p>	<p style="color: red;">Complété</p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Après avoir procédé à une analyse en profondeur de la situation, le CDA en vient à la conclusion qu'un remboursement ou un report de la cotisation supplémentaire, en tout ou en partie, mettrait à risque la pérennité financière de l'Ordre et, en conséquence, la capacité de remplir sa mission.</p> <p>Le Comité des finances et de vérification a procédé à une analyse en profondeur des besoins de l'Ordre avec le soutien de KPMG-SECOR. En décembre dernier, le CDA a adopté, à l'unanimité, une résolution à l'effet de ne pas fixer de cotisation supplémentaire pour la prochaine année financière débutant le 1^{er} avril 2015.</p>

TABLEAU DES SUIVIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2014

<p>13. <u>Proposition d'un membre de l'Ordre visant notamment à demander au Conseil d'administration de destituer le Comité exécutif et le directeur général</u></p>	<p>L'Assemblée extraordinaire demande au Conseil d'administration (1) de destituer immédiatement les membres du comité exécutif et le directeur général (2) de nommer des exécutifs intérimaires (3) de mettre en œuvre, avant l'AGA 2014, toutes les résolutions proposées et approuvées par les membres en AGA au cours des trois dernières années (4) entamer des recherches pour un nouveau directeur général et d'abroger tout règlement modifié ou mis en place pour offrir plus de protection au poste de Directeur général que le législateur avait mis en place pour assurer l'objectivité des responsables (5) de publier le nouvel organigramme.</p>	<p>Complété</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le CDA a élu un nouveau comité exécutif le 13 juin 2014.</p> <p>L'organigramme de l'Ordre est désormais disponible sur le site Internet de l'Ordre.</p>
--	---	---	--

TABLEAU DES SUIVIS

97^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 JUIN 2014

PROPOSITION	OBJET	STATUT	ÉTAT DU DOSSIER
14. <u>Proposition demandant d'annuler les dernières réglementations et politiques de gestion d'assemblée</u>	Demander au Conseil d'administration d'annuler la Politique de régie interne d'une assemblée générale annuelle et de rétablir les règlements originaux.	Complété <input checked="" type="checkbox"/>	Le Comité sur la gouvernance a revu l'ensemble des règles relatives aux assemblées générales annuelles énoncées à la Politique de régie interne. Après étude du dossier, le comité a considéré qu'il y avait lieu de maintenir une Politique de régie interne visant à préciser les règles de fonctionnement d'une assemblée pour en assurer un déroulement efficace. Il a toutefois proposé des modifications aux règles actuelles afin notamment d'abolir la limite de temps allouée à la tenue d'une AGA et le comité chargé d'évaluer les propositions soumises par les membres. Le CDA a entériné les recommandations du Comité sur la gouvernance et adopté les modifications à la Politique de régie interne le 30 janvier 2015.
15. <u>Proposition demandant de retirer la limite de 5 heures pour l'autoformation</u>	Demander au Conseil d'administration de retirer la limite de 5 heures pour l'autoformation eu égard au Règlement sur la formation continue.	Complété <input checked="" type="checkbox"/>	A été traité dans le cadre de la résolution #2 AGE (point 8). À être réexaminé lorsque le comité sur la formation sera créé au cours de la prochaine année financière.
16 <u>Proposition demandant de créer un poste de porte-parole</u>	Demander au Conseil d'administration de créer un poste permanent de porte-parole, dont le titulaire est un professionnel du domaine, et qui se rapporterait au Conseil d'administration.	À venir	À examiner dans le cadre de la réorganisation en cours. Le président du CDA demeure le porte-parole officiel sujet à une délégation de sa part si besoin.

TABLEAU DES SUIVIS

97^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 JUIN 2014

<p>17 <u>Proposition demandant de limiter et de suspendre l'application de frais ou pénalités en lien avec la réinscription à l'Ordre</u></p>	<p>Demander au Conseil d'administration de limiter à 10 % de la cotisation tout frais ou pénalité applicable dans l'avenir pour toute inscription tardive et de suspendre l'application de frais et pénalités pour tout ancien membre qui souhaite se réinscrire à l'Ordre avant le 1^{er} octobre 2014.</p>		<p>Ce dossier n'a pas été examiné. Le CDA doit s'assurer d'une équité entre les membres. Dans ce cas-ci, ceux respectant les délais versus les autres situations.</p>
<p>18 <u>Proposition demandant d'établir des montants de cotisation différents en fonction des statuts professionnels et d'emploi des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec</u></p>	<p>Demander au Conseil d'administration d'établir des montants différentiels de cotisation suite à une consultation auprès des membres, notamment auprès des différents groupes identifiés de statuts professionnels et d'emploi particuliers</p>	<p>À venir</p>	<p>Le CDA n'a pas statué mais il examinera la situation au cours des prochains mois.</p>
<p>19 <u>Proposition demandant la formation d'un comité d'étude sur la sécurité du public face aux systèmes embarqués en vue d'une modification du projet de Loi sur les ingénieurs</u></p>	<p>Demander au Conseil d'administration de former un comité d'étude, pour un mandat de 12 mois, afin d'évaluer la sécurité du public face aux systèmes embarqués, incluant la détermination des activités qui devraient être réservées exclusivement aux ingénieurs et ce, en vue d'une modification du projet de Loi sur les ingénieurs.</p>	<p>En cours</p>	<p>L'Office des professions a réactivé le dossier en début d'année selon leurs orientations et a, selon l'information obtenue, pour objectif de déposer un nouveau projet de Loi sur les ingénieurs.</p>

TABLEAU DES SUIVIS

97^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 JUIN 2014

<p>20 <u>Proposition demandant la consultation des membres en regard des Projets de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs du Québec</u></p>	<p>Demander au Conseil d'administration que les projets de lois modifiant les dispositions de la Loi sur les ingénieurs fassent l'objet de séances d'échanges et de travail avec l'ensemble des membres au cours du processus préliminaire au dépôt du projet de loi et avant tout dépôt officiel du mémoire de l'OIQ.</p>	<p>En cours</p>	<p>L'Office des professions a réactivé le dossier en début d'année selon leurs orientations et a, selon l'information obtenue, pour objectif de déposer un nouveau projet de Loi sur les ingénieurs.</p> <p>Les représentants de l'Ordre exercent une veille et sont en relation avec l'OPO.</p>
<p>21 <u>Proposition demandant au Conseil d'administration de demander à l'Office des professions du Québec d'enquêter sur l'Ordre</u></p>	<p>Demander au Conseil d'administration de demander à l'Office ou au ministre responsable d'enquêter sur l'Ordre et ce, dans le but d'évaluer et d'améliorer, le cas échéant, ses pratiques de gestion. Elle demande également au Conseil d'administration d'entamer des démarches afin de se prévaloir d'une subvention annuelle du gouvernement tel que prévu à l'article 198 du Code des professions</p>	<p>Complété</p> <p>☑</p>	<p>En cours d'année, l'Ordre a procédé à une analyse approfondie de sa situation et de ses processus afin d'optimiser les façons de faire. À cet effet, KPMG-SECOR a effectué un audit de gestion sur les activités de l'Ordre, laquelle a été complétée en décembre dernier et amène plusieurs éclaircissements sur la gestion de l'organisation (voir Revue Plan janvier-février).</p> <p>De plus, l'Ordre a bénéficié de l'accompagnement de l'Office des professions du Québec qui a émis un rapport demandant la formation d'un comité composé de trois administrateurs, du directeur général, de la Secrétaire et d'un superviseur nommé par l'OPO pour la mise en œuvre des 21 recommandations.</p>

TABLEAU DES SUIVIS

97^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 JUIN 2014

<p>22 <u>Proposition</u> <u>demandant d'implanter un</u> <u>Code de protection du public</u> <u>pour les ingénieurs</u></p>	<p>Demander au Conseil d'administration d'établir un comité consultatif pour développer un Code de Protection du public prévoyant les éléments suivants : les offenses qui sont de type administratives, pénales ou criminelles, les pénalités volontaires, dissuasives et administratives, incluant la suspension de l'utilisation du titre.</p>	<p>Complété <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les diverses infractions passibles de sanctions sont prévues notamment au Code des professions et au Code de déontologie des ingénieurs, auxquels l'Ordre est assujéti.</p>
<p>23 <u>Proposition</u> <u>demandant de mettre un</u> <u>terme à toute démarche</u> <u>judiciaire contre l'ingénieur</u> <u>Yves Gilbert</u></p>	<p>Demander au Conseil d'administration de mettre un terme à toute démarche judiciaire contre l'ingénieur Yves Gilbert, de lui présenter des excuses publiques et de payer immédiatement le montant de la somme octroyé par la cour à M. Gilbert à partir du Fonds d'indemnisation de l'Ordre.</p>		<p>Aucun commentaire, le dossier étant toujours devant les tribunaux.</p>
<p>24 <u>Proposition</u> <u>demandant de mettre un</u> <u>terme aux poursuites contre</u> <u>l'ingénieur J-F M. (Jeff)</u> <u>Proulx</u></p>	<p>Demander au Conseil d'administration de retirer les poursuites et de renoncer à toute action en justice contre M. Jean-François M. Proulx.</p>		<p>Ce dossier est couvert par une entente de confidentialité.</p>

TABLEAU DES SUIVIS

98^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2015

PROPOSITION	OBJET	STATUT	ÉTAT DU DOSSIER
25 <u>Formation d'un comité spécial pour étude des mémoires déposés par l'Ordre</u>	L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de former un comité spécial afin de : <ul style="list-style-type: none">- revoir tous les mémoires présentés par l'Ordre ;- de corriger s'il y a lieu les conclusions et recommandations de ces mémoires ;- de proposer tout changement en matière de déontologie ;- de présenter le rapport devant toutes les instances de l'OIQ y compris une assemblée générale spéciale pour y déposer le rapport qui devra prendre position sur les conclusions et recommandations du rapport ;- de présenter au grand public un bilan final de toute l'opération.	À venir	

TABLEAU DES SUIVIS

98^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2015

<p>26 <u>Abrogation</u> <u>immédiate du règlement sur</u> <u>l'assurance responsabilité</u> <u>complémentaire</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'abroger immédiatement le règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle entré en vigueur le 1^{er} avril 2013 et de remettre en vigueur celui qui existait auparavant avant le 1^{er} juillet 2015;- de publier les clauses standards nécessaires à être incluses au contrat d'assurance de chaque membre afin qu'ils puissent avoir leur choix d'assureur;- de suspendre toute radiation de membre pour non-conformité jusqu'au 31 décembre 2015 afin de permettre au marché de se stabiliser.	<p>Dossier à l'étude</p>	<p>Voir proposition # 7</p>
---	---	--------------------------	-----------------------------

TABLEAU DES SUIVIS

98^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2015

<p>27 <u>Publication des enregistrements et des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de rendre disponible, dans un délai raisonnable d'au plus 8 semaines après chaque réunion, les enregistrements et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif dans leur version intégrale.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Complété</u> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Voir proposition # 11</p>
<p>28 <u>Formation d'un comité sur la définition de la protection du public</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de former un comité d'étude d'ici le 30 septembre 2015 dont l'unique mandat sera de formuler une définition exhaustive du terme « protection du public » afin de dissiper toute équivoque et ainsi empêcher des abus d'interprétation. Ce comité devra être composé de membres de divers milieux et ayant la capacité de mettre en évidence tous les tenants et aboutissants en regard à la matière.</p>	<p style="text-align: center;">À venir</p>	

TABLEAU DES SUIVIS

98^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2015

<p><u>29 Formation d'un comité sur la sécurité des systèmes embarqués</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration de former un comité d'étude, pour un mandat de 12 mois, afin d'évaluer la sécurité du public face aux systèmes embarqués, incluant la détermination des activités qui devraient être réservées exclusivement aux ingénieurs et ce, en vue d'une modification du projet de Loi sur les ingénieurs.</p>	<p>En cours</p>	<p>Voir proposition # 19</p>
<p><u>30 Abandon de toute démarche judiciaire contre l'ingénieur Yves Gilbert</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> de mettre un terme à toute démarche judiciaire contre l'ingénieur Yves Gilbert; de présenter des excuses publiques à Monsieur Gilbert; de payer immédiatement Monsieur Gilbert en accord avec le jugement à partir du fonds d'indemnité qui, selon les rapports annuels de l'OIQ, présente « les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur qui fait l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public. 		<p>Voir proposition # 23</p>

TABLEAU DES SUIVIS

98^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2015

<p>31 <u>Publication du Guide de pratique professionnelle (GPP) en format PDF ou Word</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration d'ordonner une mise en forme PDF ou Word du guide de pratique professionnelle ainsi que sa mise à jour régulière comportant une date en bas de chaque page du document.</p>	<p>Complété</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le Guide de pratique professionnelle (GPP) en format PDF est disponible sur le site internet de l'Ordre depuis le 27 juillet 2015 à l'adresse suivante : http://www.oiq.qc.ca/Documents/DAP/2015-07-27-GPP.pdf</p>
<p>32 <u>Suivi des résolutions adoptées par les membres lors des assemblées générales régulières de 2010, 2011, 2012 et 2013</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au président de se porter garant du suivi adéquat de toutes ces résolutions et de mettre toutes ces résolutions à l'ordre du jour d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration qui aura nécessairement lieu avant le 1^{er} juillet 2015.</p> <p>L'Assemblée générale demande au conseil d'administration de faire preuve de diligence et effectuer tous les suivis demandés dans ces résolutions de façon complète et définitive avant le 1^{er} août 2015.</p> <p>L'Assemblée générale demande au président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> de communiquer dans les organes de communication de l'Ordre les décisions claires du conseil sur toutes ces résolutions avant le 15 août 2015. convoquer une assemblée générale extraordinaire devant avoir lieu au mois de septembre 2015 si le conseil n'aura pas été capable de statuer sur ces résolutions dans le délai prescrit ci-dessus, soit le 15 août 2015. 	<p>À venir</p>	<p>Voir tableau du suivi des résolutions adoptées par les membres des AGA de 2010, 2011, 2012 et 2013 (Annexe 1).</p> <p>http://www.oiq.qc.ca/Documents/SECR/Annexe1-Suivi_proposition.pdf</p>

TABLEAU DES SUIVIS

98^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2015

<p><u>33 Consultations des membres au regard des Projets de loi et de règlements modifiant et concernant en premier lieu la profession d'ingénieur au Québec</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration que :</p> <p>Les Projets de Loi et de Règlements concernant la définition et l'exercice de la profession d'ingénieur fassent l'objet par l'Ordre des ingénieurs de séances d'échanges et de travail intégrés, transparentes et démocratiques par et avec l'ensemble des membres de l'Ordre des ingénieurs au cours du processus préliminaire à toute présentation et déposition officielle de ces Projets de Loi ou de Règlements auprès de l'Office des professions du Québec, auprès du Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, ainsi qu'avant tout dépôt officiel de mémoire de l'Ordre des ingénieurs du Québec auprès de la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec.</p> <p>Les Projets de Loi ou de Règlements concernant la définition et l'exercice de la profession d'ingénieur fassent l'objet d'une approbation par la majorité des membres de l'OIQ avant toute présentation et toute déposition officielle de ces Projets de Loi ou de Règlements auprès de l'Office des professions du Québec, auprès du Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, ainsi qu'avant tout dépôt officiel de mémoire de l'Ordre des ingénieurs du Québec auprès de la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec.</p>	<p>En cours</p>	<p>L'Office des professions a réactivé le dossier en début d'année selon leurs orientations et a, selon l'information obtenue, pour objectif de déposer un nouveau projet de Loi sur les ingénieurs.</p> <p>Les représentants de l'Ordre exercent une veille et sont en relation avec l'O PQ.</p>
--	--	-----------------	---

TABLEAU DES SUIVIS

98^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2015

<p><u>34 Inscription et adhésion des ingénieurs juniors ou stagiaires au sein de l'Ordre mais non-inscrits au Tableau des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration qu'il étudie et évalue la question relative à l'inscription et l'adhésion des ingénieurs juniors ou stagiaires au sein de l'Ordre, consulte ses membres et présente des propositions à l'ensemble des membres d'ici la prochaine Assemblée générale annuelle de 2016 de l'OIQ afin que cette situation soit corrigée et modifiée le plus rapidement possible auprès du public, des ingénieurs et des ingénieurs juniors ou stagiaires qui méritent considération et équité au regard de leur cotisation, adhésion ou inscription au sein de l'Ordre des ingénieurs du Québec.</p>	<p>À venir</p>	<p>Cette demande fera l'objet d'une réflexion dans le cadre de la révision de la classification des membres, la recommandation 12 du rapport des mandataires de l'Office des professions du Québec.</p> <p>Selon le plan d'action de mise en œuvre des recommandations des mandataires de l'OPO, adopté par le Conseil d'administration le 19 juin, ce dossier devrait être évalué au cours de l'automne 2016.</p>
<p><u>35 Disponibilité et accessibilité des Procès-Verbaux des séances du Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration qu'il réévalue la situation, notamment en s'instruisant auprès d'autres ordres professionnels et revenir auprès de ses membres avec un constat et une décision plus informée, étayée et documentée à cet égard avant la tenue de la prochaine Assemblée générales annuelle de 2016 de l'OIQ.</p>	<p>Complété</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Voir proposition # 11.</p>

TABLEAU DES SUIVIS

98^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2015

<p><u>36 Que les Représentants de l'OIQ fassent des communications et des interventions publiques nécessaires et pertinentes avec efficacité, transparence et leadership</u></p>	<p>L'Assemblée générale demande au Conseil d'administration que les représentants de l'Ordre des ingénieurs du Québec fassent les interventions publiques nécessaires afin de transmettre une information juste et complète à l'ensemble des citoyens du Québec, en particulier auprès des ingénieurs, et le cas échéant, de demander officiellement que des rectifications soient faites lors de la transmission d'informations inexactes ou non fondées. Il en va du respect d'une société démocratique de primauté du droit au sein de laquelle l'information devrait être juste et complète. Il en va du respect des citoyens, des ingénieurs et de l'Ordre des ingénieurs du Québec.</p>	<p>À venir</p>	
--	---	----------------	--